

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/128

FINANCES LOCALES (7.3)

Transfert au profit de l'Association
Foncière Flandres Tourcoing Lys, de la
garantie accordée par la Commune
d'Hazebrouck au bénéfice de l'Association
Foncière AFFI

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le **16 JUL. 2026**

ID : 059-215902958-20260708-2026 128-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

L'An deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le trente juin deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 30 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIE, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHURE,
Mme DELHAIZE, Mme BOUQUET, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET,
M. CASTRE, Mme SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. VINCENT,
M. VEZARD, Mme VEIT-TORREZ
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. WYCKAERT	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme SCHERRIER	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
M. DENTENER	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Par courrier en date du 4 janvier 2015, l'Association Foncière de Flandre Intérieure (propriétaire des bâtiments de l'école Saint-Vincent d'HAZEBROUCK) a sollicité la Ville d'HAZEBROUCK pour la garantie d'un emprunt de 200 000 euros que cette association a contracté auprès du Crédit Mutuel du Nord Europe, en vue de financer des travaux d'amélioration et d'agrandissement à l'école Saint-Vincent d'HAZEBROUCK (travaux d'aménagement cycle 3).

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- montant : 200 000 euros,
- taux fixe : 1,90%,
- durée : douze ans.

Par courrier en date du 17 février 2026, il est précisé que, dans le cadre de la fusion-absorption de l'Association Foncière de Flandres Intérieure (AFFI) par l'Association Foncière Flandres Tourcoing Lys (AFTL), l'ensemble des droits, obligations, actifs et passifs de l'association absorbée est transféré de plein droit à l'association absorbante avec effet rétroactif au 1er septembre 2025.

Considérant la demande de transfert au profit de l'Association Foncière Flandres Tourcoing Lys, de la garantie accordée par la Commune d'Hazebrouck, en date du 12 juin 2015, au bénéfice de l'Association Foncière AFFI, dans le cadre de l'emprunt de 200 000 € souscrit auprès de la banque Crédit Mutuel pour les travaux de l'école St Vincent.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'accorder le transfert au profit de l'Association Foncière Flandres Tourcoing Lys, de la garantie accordée par la Commune d'Hazebrouck, en date du 12 juin 2015, au bénéfice de l'Association Foncière AFFI, dans le cadre de l'emprunt de 200 000 € souscrit auprès de la banque Crédit Mutuel pour les travaux de l'école St Vincent,
- d'autoriser Monsieur le Maire et ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,



Amaël BRIFFAUT

**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL